



# Mairie d'Archigny

## Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal Réunion du 3 mai 2017

**L'An deux mil sept, le 3 mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky ROY.**

Etaient présents : M. BUSSEREAU Florent, M. COGNE Frédéric, Mme DESTREMAU Dominique, Mme GOURMAUD Sylvie, M. LEFEVRE Gérard, M. QUERE René, M. ROY Jacky, Mme VACHON Chantale.

Absents avec délégation : Mme LE MEUR Françoise donne pouvoir à M. ROY Jacky, Mme ROUSSEL Caroline donne pouvoir à M. BUSSEREAU Florent, Mme CARDINEAUX Monique donne pouvoir à M. QUERE René, M. CHAPET Nicolas donne pouvoir à M. LEFEVRE Gérard.

Etai(ent) absent(s) : Mme DUVEAU Béatrice, Mme FLECHARD Laëtitia, M. GOUILLY-FROSSARD Wallerand.

Secrétaire de séance : Mme DESTREMAU Dominique

### Ordre du jour :

1. Renouvellement d'un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activités sur le grade d'Adjoint Technique
2. Recrutement d'un surveillant de baignade
3. Modification de la délibération n° 24/2017 – Subvention 2017 pour l'association FNATH
4. Avis sur le projet du nouveau secteur d'intervention du SDIS 86- Couverture opérationnelle de la commune d'Archigny
5. Avis portant sur l'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat « Eau de Vienne-SIVEER »
6. Renouvellement de la ligne de trésorerie – Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes
7. Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA avec la SAEMIL SOREGIES
8. Questions

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il peut ajouter un autre point à l'ordre du jour qui est l'approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA avec la SAEMIL SOREGIES. L'ensemble du conseil approuve la proposition.

### 1. DELIBERATION n° 29/2017 : Renouvellement d'un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activités sur le grade d'Adjoint Technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la nécessité d'avoir un agent technique supplémentaire pour accroissement temporaire d'activités, il convient de renouveler le contrat d'Adjoint Technique et ce à compter du 18 mai 2017 pour une période d'un an.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le renouvellement du contrat pour une période d'un an, dans les mêmes conditions prévues par le précédent contrat de travail (35 heures hebdomadaires et une rémunération à l'indice brut 347 et à l'indice majoré 325 de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique - échelon 1).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune, le contrat de travail, ainsi que tout document de nature administrative, financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Vote Pour 11 Contre Abstention 1**

\* \* \* \* \*

Monsieur Bussereau explique au conseil municipal que le contrat est renouvelé pour les bonnes compétences de l'agent et qu'il répond aux attentes de la commune. Sa titularisation s'effectuera suite aux élections syndicales de 2018 car l'agent délégué syndical a de grande chance d'être réélu.

Ce discours gêne madame Vachon car au dernier renouvellement, il ne répondait pas aux attentes de sa hiérarchie.

Monsieur le Maire et Florent Bussereau précisent qu'il a fait beaucoup d'efforts et que sa personnalité a évolué très positivement

Madame Vachon reste très dubitative avec les agents. Une personne peut changer radicalement de comportement une fois que la titularisation est faite.

Monsieur Lefèvre confirme que l'agent a trouvé sa place et est effectivement très polyvalent.

Monsieur Bussereau complète en expliquant que cet agent a trouvé aussi sa place au sein de l'équipe et ne dit jamais « non » aux demandes notamment pour le broyage des routes.

\* \* \* \* \*

## **2. DELIBERATION n° 30/2017 : Recrutement d'un surveillant de baignade**

Pour la saison estivale 2017, afin d'ouvrir la baignade à la population au niveau du plan d'eau et d'en assurer la surveillance, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder au recrutement d'un surveillant de baignade.

Le contrat débuterait le 1er juillet 2017 et se terminerait le 31 août 2017.

Les horaires de travail sont :

- De 13h15 à 19h du mardi au vendredi
- De 13h à 19h du samedi au dimanche (jours fériés inclus) soit 35h par semaine.

Le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) est exigé.

La rémunération est fixée sur la grille indiciaire d'Educateur APS de catégorie B, au 5ème échelon (I.M. 339 soit 1 588,56 € Brut). (Définie par le décret n°2010-330 du 22.03.2010 (JO 26.03.2010) et Décret n°2012-37 du 11.01.2012)

Après délibération, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et financières au recrutement ainsi qu'au paiement d'un surveillant de baignade pour la saison 2017.

**Vote Pour 12 Contre Abstention**

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire informe que les analyses des eaux du plan d'eau sont bonnes.

Monsieur Bussereau confirme cela mais s'interroge pour plus tard. Il doit rencontrer la personne qui gère l'étang de La Puye. En effet, cette commune utilise depuis plusieurs années un produit biodégradable pour améliorer et maintenir la qualité de son étang.

Monsieur le Maire rappelle que le plan d'eau est suivi par l'ARS. Ce sont les ruissellements qui sont problématiques pour le plan d'eau. Monsieur Lefèvre précise que l'arrivée d'eau est stoppée dès que le plan d'eau est plein.

Madame Gourmaud demande s'il est possible d'avoir un contrat à la demande en cas de fermeture de baignade.

Madame Vachon informe que si cette personne est « éducateur APS », il peut proposer différentes activités. Lors du recrutement, il faut voir si cette personne est apte à autre chose que de la surveillance de plan d'eau.

\* \* \* \* \*

## **3. DELIBERATION n° 31/2017 : Modification de la délibération n° 24/2017 – Subvention 2017 pour l'association FNATH**

Vu la délibération n° 24/2017 – Subvention aux associations année 2017,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après réflexion et concertation, de réduire de 100 € la subvention de l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers » pour l'attribuer à l'association « FNATH ».



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

**Vote : Pour 12**

**Contre**

**Abstention**

## **6. Renouvellement de la ligne de trésorerie – Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes**

Après discussion, monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter cette délibération pour faire une étude plus approfondie.

## **7. DELIBERATION n° 342017 : Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA avec la SAEML SOREGIES**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES,

Et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- APPROUVE le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- AUTORISE la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux – que ces derniers concernent l'Éclairage Public, comme les bâtiments communaux.

**Vote : Pour 12**

**Contre**

**Abstention**

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire explique qu'il y a près de 10 % de facturation en moins sur la consommation électrique. La SOREGIE couvre la commune sauf le bourg qui est régie par l'EDF. De plus, une étude devrait être faite pour le changement des ampoules.

Madame Vachon informe que la Région et l'ADEL financent un peu pour le changement des ampoules pour des LED.

\* \* \* \* \*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Permanence du bureau de vote en date du 7 mai prochain.**

Madame Roussel s'est proposée de tenir une permanence. Il y a possibilité qu'elle prenne un des créneaux de monsieur Bussereau.

### **Compte-rendu des différentes commissions.**

#### **Commission Animation :**

Madame Destremau a commandé le jeu d'artifice pour le 14 juillet. Cette année, la commune ne prendra pas la société Piroconcept car la commune a retenu la société Ruggieri. Cette dernière est moins coûteuse que Piroconcept tout en répondant à la demande.

Madame Gourmaud précise qu'il y a plus de tableau chez Ruggieri avec des bombes similaires que chez Piroconcept et un feu plus long. Elle ajoute qu'il n'est pas évident de choisir sur papier.

Madame Vachon demande si le feu est musical et espère que la Marseillaise ne sera pas diffusée au début du feu.

Madame Destremau confirme qu'il est bien musical et qu'une des volontés de Monsieur le Maire est d'y insérer l'hymne Européen. La société Ruggieri doit envoyer une proposition musicale que la commission animation validera.

\* \* \* \* \*

Madame Destremau informe le conseil municipal que le clocher a très bien été nettoyé. Ils ont sorti 12 seaux de fientes. Du grillage a été installé ainsi que des bâches. Madame Destremau demande où se situe le tocsin.

Madame Vachon lui répond qu'il est dans la sacristie avec la minuterie.

Monsieur Lefèvre ajoute qu'autrefois il y avait l'entreprise Bodet qui venait effectuer le contrôle des cloches.

Madame Vachon précise que l'entreprise Lussault est moins chère. Avec une convention, ils viennent chaque trimestre et dès qu'il y a un problème électrique.

Madame Destremau alerte le conseil municipal qu'il y a des ardoises de déplacées sur le clocher et principalement dans les angles.

\* \* \* \* \*

Madame Destremau informe le conseil municipal que le site internet de la commune n'est pas à jour et que la liste est longue. Un courriel a été envoyé au responsable afin de le mettre à jour avec la liste de tous les points à ajouter ou à réactualiser.

#### **Commission Voirie et Bâtiments :**

Monsieur Bussereau a reçu des devis pour un montant total de 25 000 € de travaux soit 10 000 € pour La Raperie et 15 000 € à Chaumont ;

Monsieur Lefèvre averti que la route est déformée à La Gaubartière et qu'il serait peut-être judicieux de mettre un panneau pour prévenir les automobilistes.

Au sujet de la RD17, monsieur Bussereau informe le conseil qu'elle va être refaite. Il est convenu avec le Département que la commune prend en charge l'écoulement des eaux, qu'elle fasse la mise en sécurité et les trottoirs de la place. Le département refait la route de la Départementale jusqu'au cimetière.

Madame Vachon annonce qu'avant de faire le déclassement, il faut savoir combien cela va coûter à la commune.

Monsieur Bussereau précise que si la commune s'engage pour faire les travaux, le Département refera la route. Ce sont les trottoirs et la mise en sécurité qui sont à faire.

Monsieur Roy ajoute que les trottoirs coûtent 25 € HT du linéaire et la place 50 € HT du m<sup>2</sup> ; pour la place, il est prévu qu'il y ait un mixte de goudron et de gravillons avec des place de parking.

Madame Vachon précise qu'il vaudrait mieux faire, en priorité, les routes circulées que les trottoirs.

\* \* \* \* \*

En ce qui concerne les bâtiments, monsieur Bussereau informe le conseil qu'il a reçu des devis pour la toiture de la caserne (Négrault, Watt et Pépin). Pour le plan de retrait, il y a un mois de délai. Tout a été fait au rabais. Pour le désenfumeur, il faut compter 6 600 €.

Madame Vachon conseille de tout faire maintenant au lieu d'attendre car cela ne coûtera pas forcément moins cher.

Monsieur Bussereau ajoute qu'il fait au plus juste et que pour l'instant le désenfumeur n'est pas nécessaire. Cela peut être installé plus tard si nécessaire. Pour les rives, il y en a pour 700 € et monsieur Bussereau se propose de les enlever.

Madame Vachon intervient sur le fait que la commission est faite pour faire des propositions. Elle constate que le devis est déjà engagé. La commune va trop vite et pour s'apercevoir par la suite que des choses peuvent être évitées.

Monsieur Lefèvre rappelle qu'ils sont élus depuis novembre et que le budget leur a pris énormément de temps.

Monsieur Bussereau précise qu'il ne possède le devis que depuis 15 jours. Qu'il fait son maximum pour que les travaux soient réalisés au mieux des finances de la commune.

Monsieur Bussereau rappelle que la commune a pu avoir une prolongation du délai du solde de la subvention jusqu'à fin juin. C'est pour cela que la commune a refait les devis.

Madame Vachon insiste sur le fait que l'on ne peut pas reprocher des choses à des gens et faire la même chose ensuite.

Monsieur Lefèvre souligne que le maire et les adjoints sont très occupés par tous les dossiers de la mairie depuis les élections contrairement à madame Vachon qui travaille tous les jours en mairie.

Madame Vachon répond qu'il faut alors solliciter les personnes qui travaillent en mairie.

\* \* \* \* \*

Pour les toilettes publiques, monsieur Bussereau propose au conseil trois solutions :

- soit les réhabiliter,
- soit les détruire et en construire d'autres
- soit refaire ceux de la salle des fêtes avec accès par l'extérieur.

Madame Vachon rappelle que lorsqu'ils ont été élus, il y a eu la création d'une commission cadre de vie et que ce serait à elle de travailler sur le projet de la place. Depuis sa création,

elle n'a pas encore été réunie. Pour les toilettes, elle précise que des toilettes sèches coûtent environ 5 000 €.

Monsieur Roy ajoute que d'en construire coûte moins cher et présente un plan de construction en face de la mairie, près de l'arrêt des cars.

La commission cadre de vie doit se réunir pour en étudier la faisabilité.

\* \* \* \* \*

Madame Vachon fait remarquer que le conseil municipal s'est réuni le 10 avril dernier et que lors de ce conseil il n'a pas été évoqué la rencontre entre Monsieur le Maire et deux agents qui souhaitent avoir une personne supplémentaire pour l'accompagnement des enfants à la cantine.

En outre elle fait remarquer qu'il est regrettable de l'apprendre par la presse deux jours après : « Cela est gênant surtout quand on nous pose des questions ».

Monsieur Roy explique que les agents ont été reçus pour leur expliquer la mise en place d'une nouvelle organisation pour le déplacement des enfants à la cantine suite à une note de service qu'ils ont reçu. La commune a souhaité faire deux groupes avec un agent par groupe et en responsabilisant les élèves en nommant un chef en tête et en queue de file.

Madame Vachon demande si la pause méridienne est comptée dans le temps périscolaire.

Monsieur Roy répond que non et qu'il s'est renseigné auprès de la Préfecture qui lui a donné les recommandations.

Madame Vachon a été surprise de l'article.

Monsieur Roy, madame Destremau et monsieur Bussereau répondent conjointement qu'ils ont été eux-mêmes surpris par cet article.

Monsieur Bussereau précise que le problème au sein de l'école et l'article sont deux choses différentes.

Monsieur Roy informe le conseil qu'il a rencontré le délégué syndical.

\* \* \* \* \*

Madame Vachon a su que la commune a rencontré l'inspecteur d'académie pour la fusion de l'école de Monthoiron, Chenevelles et Archigny.

Monsieur Roy répond que son information est incomplète puisque la réunion a été annulée et repoussée au 10 mai prochain. L'éducation nationale a décidé de fermer les écoles qui ont seulement deux classes et dans ce but que les communes avoisinantes doivent se rencontrer.

Madame Vachon rappelle que Chenevelles ont un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Monthoiron.

Monsieur Roy confirme que l'objectif de l'Education Nationale est de fermer Chenevelles et répartir les enfants dans les deux autres écoles car elle estime qu'Archigny, au même titre que Monthoiron, peut recevoir des enfants.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.